

PAC

Réglementation

Recommandation

Directive Nitrates

Irrigation

Dossiers

Analyse de terre

Élevage

Vacances scolaires

JANVIER		
L	1	1
M	2	
M	3	
J	4	
V	5	
S	6	
D	7	
L	8	2
M	9	
M	10	<b>A partir du 10 janvier</b>
J	11	Pensez à vos RSH avant fertilisation minérale. Attention en zone d'action renforcée 1 RSH / 25 ha ( <a href="#">votre essentiel fertilisation sur l'extranet</a> )
V	12	
S	13	
D	14	
L	15	3
M	16	<b>A partir du 16 janvier</b>
M	17	Les fertilisants de type 0, Ia et Ib, II cf spécificités peuvent reprendre ( <a href="#">votre essentiel fertilisation sur l'extranet</a> )
J	18	
V	19	
S	20	
D	21	
L	22	4
M	23	<b>Pensez-y !</b>
M	24	Pensez à réaliser <a href="#">vos analyses de terre</a>
J	25	
V	26	<b>Avant le 31 janvier</b>
S	27	Envoi du recensement annuel en ovin/caprins à l'Alliance
D	28	Demande aide ovines/caprines
L	29	<b>Pensez-y !</b>
M	30	Interdiction d'épandage d'azote minéral sur sols gelés, détrempés et inondés ou enneigés ( <a href="#">votre essentiel fertilisation sur l'extranet</a> )
M	31	

FÉVRIER		
J	1	<b>A partir du 1<sup>er</sup> février</b>
V	2	Apport possible d'azote minéral 50 unités selon conditions ( <a href="#">votre essentiel fertilisation sur l'extranet</a> ). Les épandages de fertilisants de type II peuvent reprendre.
S	3	
D	4	
L	5	6
M	6	
M	7	
J	8	
V	9	
S	10	
D	11	
L	12	7
M	13	
M	14	
J	15	<b>A partir du 15 février</b>
V	16	Apport possible d'azote minéral de 100 à 120 unités selon conditions ( <a href="#">votre essentiel fertilisation sur l'extranet</a> )
S	17	
D	18	
L	19	<b>Pensez-y !</b>
M	20	A partir du 19 février, ouverture des prises de rendez-vous pour les <a href="#">déclarations PAC</a>
M	21	<b>Pensez-y !</b>
J	22	Pensez à vos <a href="#">tours de plaine</a> pour échange et partage d'expérience
V	23	
S	24	
D	25	
L	26	9
M	27	
M	28	
J	29	

MARS		
V	1	<b>Au 1<sup>er</sup> mars</b>
S	2	Début de présence obligatoire d'une jachère hors mellifère déclarée en IAE
D	3	
L	4	10
M	5	
M	6	
J	7	
V	8	
S	9	
D	10	
L	11	11
M	12	
M	13	
J	14	
V	15	<b>15 mars</b>
S	16	Date limite de réalisation du PPF pour les cultures d'automne et pérennes ( <a href="#">votre essentiel fertilisation sur l'extranet</a> )
D	17	
L	18	12
M	19	
M	20	<b>A partir du 16 mars</b>
J	21	Interdiction de taille des haies
V	22	
S	23	
D	24	
L	25	13
M	26	
M	27	
J	28	
V	29	
S	30	
D	31	

AVRIL		
L	1	<b>1<sup>er</sup> avril</b>
M	2	Début des déclarations PAC
M	3	
J	4	
V	5	
S	6	
D	7	
L	8	15
M	9	
M	10	
J	11	
V	12	
S	13	
D	14	
L	15	<b>15 avril</b>
M	16	Début de présence obligatoire d'une jachère mellifère déclarée en IAE
M	17	
J	18	
V	19	
S	20	
D	21	
L	22	17
M	23	
M	24	
J	25	
V	26	
S	27	<b>Avant le 29 avril</b>
D	28	Demande de remboursement de la TICPE (ancienne TIPP)
L	29	<b>30 avril</b>
M	30	Date limite de réalisation du PPF pour les cultures de printemps semées au 30 avril ( <a href="#">votre essentiel fertilisation sur l'extranet</a> )

MAI		
M	1	
J	2	
V	3	
S	4	<b>Pensez-y !</b>
D	5	Profitez de vos commandes de produits phytosanitaires pour vérifier les DVP, ZNT eau et riverains (gyrophare allumé obligatoire) et vos EPI
L	6	
M	7	
M	8	
J	9	
V	10	<b>A partir du 10 mai</b>
S	11	Interdiction de Broyage de toutes jachères
D	12	<b>Pensez-y !</b>
L	13	Du 11 au 13 mai : Saints de glace
M	14	<b>10 mai</b>
M	15	Date de fin de détention de l'effectif déclaré en demande animal PAC
J	16	<b>15 mai</b>
V	17	Date limite de dépôt de dossier PAC
S	18	
D	19	
L	20	21
M	21	
M	22	
J	23	
V	24	
S	25	
D	26	
L	27	22
M	28	
M	29	
J	30	<b>Au 31 mai</b>
V	31	Début de présence obligatoire d'une jachère hors IAE

JUIN		
S	1	
D	2	
L	3	<b>Entre le 03 et le 14 juin</b>
M	4	Visite des essais Beauce Visite des essais Perche
M	5	
J	6	
V	7	
S	8	
D	9	
L	10	24
M	11	
M	12	<b>12 juin</b>
J	13	Pensez à réaliser vos <a href="#">enregistrements phytosanitaires</a>
V	14	
S	15	
D	16	
L	17	25
M	18	
M	19	
J	20	
V	21	
S	22	
D	23	
L	24	26
M	25	<b>25 juin</b>
M	26	Pensez à vos analyses d'eau d'irrigation forages ou rivières ( <a href="#">votre essentiel fertilisation sur l'extranet</a> )
J	27	
V	28	
S	29	
D	30	

Tout au long de l'année, pensez à vous former !

INFOS, FORMATIONS, CONSEILS INDIVIDUELS, GROUPES D'ÉCHANGES... NOS ÉQUIPES SONT LÀ POUR VOUS. Retrouvez toutes nos coordonnées sur [loir-et-cher.chambres-agriculture.fr](http://loir-et-cher.chambres-agriculture.fr)

JUILLET	
L 1	A partir du 1 <sup>er</sup> juillet
M 2	A partir du 1 <sup>er</sup> juillet broyage possible toutes jachères et bandes tampon
M 3	
J 4	Pensez-y !
V 5	Partage avec les riverains sur le déroulé des moissons à venir
S 6	
D 7	
L 8	28
M 9	
M 10	
J 11	
V 12	
S 13	
D 14	
L 15	Pensez-y !
M 16	Pensez à réaliser vos analyses de terre
M 17	
J 18	
V 19	
S 20	
D 21	Pensez-y !
L 22	Pensez à favoriser les repousses de colza pour 1 mois minimum (votre essentiel couvert en interculture sur l'extranet)
M 23	
M 24	
J 25	
V 26	
S 27	
D 28	
L 29	31
M 30	
M 31	

AOÛT	
J 1	
V 2	
S 3	
D 4	
L 5	32
M 6	
M 7	
J 8	
V 9	
S 10	
D 11	
L 12	33
M 13	
M 14	
J 15	
V 16	A partir du 16 août
S 17	Taille des haies possible
D 18	
L 19	34
M 20	
M 21	A partir du 21 août
J 22	Destruction possibles des repousses de colza seulement si présence minimale d'1 mois et selon rendement (votre essentiel couvert en interculture sur l'extranet)
V 23	
S 24	
D 25	Au 25 août
L 26	Obligation de levée des couverts instruits en IAE longues et courtes (votre essentiel couvert en interculture sur l'extranet)
M 27	
M 28	
J 29	
V 30	
S 31	

SEPTEMBRE	
D 1	A partir du 1 <sup>er</sup> septembre
L 2	Destruction possible des jachères IAE et bandes tampon (sauf jachères mellifères)
M 3	
M 4	
J 5	
V 6	
S 7	
D 8	
L 9	37
M 10	
M 11	
J 12	
V 13	
S 14	
D 15	
L 16	38
M 17	
M 18	
J 19	
V 20	
S 21	
D 22	
L 23	39
M 24	
M 25	A partir du 25 septembre
J 26	Déclaration irrigation : prélèvements 2024, demande de volume 2025, nappe de Beauce OUGC
V 27	
S 28	
D 29	
L 30	40

OCTOBRE	
M 1	
M 2	
J 3	
V 4	
S 5	
D 6	
L 7	41
M 8	
M 9	
J 10	
V 11	
S 12	
D 13	
L 14	42
M 15	A partir du 15 octobre
M 16	Destruction possible des intercultures longues non IAE ou CIPAN pour les sols à = ou + de 40% d'argile (votre essentiel couvert en interculture sur l'extranet)
J 17	
V 18	
S 19	A partir du 16 octobre
D 20	Destruction possible des jachères mellifères déclarée IAE
L 21	A partir du 20 octobre
M 22	Si option 3% + 4% à la PAC : destruction possible des intercultures courtes (votre essentiel couvert en interculture sur l'extranet)
M 23	
J 24	
V 25	Pensez-y !
S 26	Pensez à vos tours de plaine pour échange et partage d'expérience
D 27	
L 28	44
M 29	
M 30	
J 31	

NOVEMBRE	
V 1	A partir du 1 <sup>er</sup> novembre
S 2	Destruction possible des intercultures longues non IAE ou CIPAN pour tous les types de sols si semis avant le 20/08. Sinon présence minimum de 10 semaines (votre essentiel couvert en interculture sur l'extranet)
D 3	
L 4	
M 5	
M 6	
J 7	
V 8	
S 9	
D 10	
L 11	46
M 12	
M 13	
J 14	
V 15	Pensez-y !
S 16	Profitez de vos commandes de produits phytosanitaires pour vérifier les DVP, ZNT eau et riverains (gyrophare allumé obligatoire) et vos EPI
D 17	
L 18	
M 19	
M 20	Pensez-y !
J 21	Pensez à vos pesées de colza entrée hiver (manuelle ou Mes Sat'images)
V 22	Pensez-y !
S 23	Pensez à réaliser vos bertèses
D 24	
L 25	48
M 26	
M 27	
J 28	
V 29	
S 30	

DÉCEMBRE	
D 1	
L 2	49
M 3	
M 4	
J 5	
V 6	
S 7	
D 8	
L 9	50
M 10	Pensez-y !
M 11	Pensez à réaliser vos enregistrements phytosanitaires mesparcelles
J 12	
V 13	
S 14	
D 15	Pensez-y !
L 16	Pensez à réaliser les contrôles des outils de pulvérisation (pulvérisateur, trieur de semences etc.)
M 17	
M 18	
J 19	
V 20	Pensez-y !
S 21	Pensez à vos pesées de colza sortie hiver (manuelle ou Mes Sat'images)
D 22	
L 23	52
M 24	
M 25	
J 26	
V 27	
S 28	
D 29	
L 30	
M 31	

Tout au long de l'année, pensez à vous former !